

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font
progresser**

16 septembre 2025

N° 3

SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Précision règlement,
- Suppression du tacle,
- Reliquat des sanctions pour la saison 2025-2026,
- Information licences,
- Rappel licences arbitres,
- Précision concernant les sanctions au banc de touche,
- Rappel autres règles du jeu,
- Disponibilités terrains de Toulouse,
- Charte du Fair-play,
- Inscription résultats sur site fsgt31.fr,
- Mémento clubs et terrains,
- Rectificatifs Calendrier,
- Calendrier semaines 39 à 41.



SAISON 2025 - 2026

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31

Franois Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 15 septembre 2025.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, José-luis GONZALEZ, Francis LACOMME et Marcel MARTINS.

PENSE-BETE

❶ FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : ☒ FOOTBALL A 11
☒ LA PRATIQUE
☒ BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento : ☒ FOOTBALL A 11
☒ LA PRATIQUE
☒ MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : ☒ FOOTBALL A 11
☒ LA PRATIQUE
☒ CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : ☒ FOOTBALL A 11
☒ LA PRATIQUE
☒ CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : ☒ FOOTBALL A 11
☒ LA PRATIQUE
☒ REGLEMENT INTERIEUR

Adhésion

Pour accéder aux différents documents d'inscription, il faut aller sur : puis ensuite, **cliquer sur l'onglet correspondant** : Création d'une structure, affilier un club, attestation d'honorabilité, déclaration d'accident, demande de licence, attestation médicale, autorisation club.

❷ CREATION DE LICENCE

Dans un premier temps, il est nécessaire de saisir l'affiliation ou la réaffiliation de votre club en vous connectant sur la base E.Licence FSGT, active depuis le 20/08 pour cette saison à l'aide de votre identifiant et votre mot de passe. Une fois validée par la fédération et le comité, vous recevrez un mail de confirmation et vous pourrez saisir vos licences (nouvelles ou en renouvellement). Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du comité pour vous aider dans la procédure à suivre.

❸ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de faire votre déclaration d'accident directement en ligne, sur le site de la FSGT (menu dossier assurance) ou par courrier. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- En ligne (à **privilégier**) : <https://www.fsgt.org/affiliation/assurance/>

Ou en contactant l'assureur "**MARSH- Groupe GENERALI**"

- Par e.mail : sinistres.ars@marsh.com
- En se connectant au site : <https://connexion.marsh.com/client/déclarationfsgt>
- Ou par téléphone : [01 87 21 27 88](tel:0187212788)

④ TARIFS

🔊 Tarifs des licences :

Adulte avec assurance (né en 2007 et avant) : **44,20 €**

Jeune avec assurance (né en 2008 et après) : **37,20 €**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement le jour du match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **40 €**

Soit un total de **25 € par équipe**, ou **50 €** s'il y a deux arbitres.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance (datée avant le 31 janvier au plus tard)** du joueur.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION FEUILLES DE MATCH

Comme présenté à l'assemblée générale, à partir de cette saison, nous allons utiliser des feuilles de match au format A4, déjà préremplies avec la « compétition », la « journée », et le « nom des équipes en présence ». Donc vous n'aurez plus grand-chose à remplir, alors ne vous trompez pas (gare aux amendes).

Vous avez eu le mode opératoire pour remplir ces nouvelles feuilles de match dans votre dossier de l'assemblée, et voici un petit rappel **des dispositions concernant l'envoi** à la commission de cette feuille de match, afin d'éviter tout litige et sanction financière :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. Si vous avez eu un **empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez-nous de suite**. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le **VENDREDI**, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que les **noms des joueurs** doivent être inscrits en **MAJUSCULES** et qu'aucun joueur ne doit être **raturé** (il sera marqué non joué par l'arbitre).

*La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif. **Il y a eu beaucoup d'amendes la saison passée concernant ce sujet** donc appliquez-vous pour **les éviter cette saison**.*

⑦ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

① Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**, et que la mention « **GB** » soit inscrite en face du gardien de but. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑧ REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", la demande doit **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

D'autre part, conformément à l'article 9 du règlement intérieur de la commission, **une deuxième demande de report ne sera accordée que si la première rencontre reportée a été jouée et ainsi de suite.**

⑨ PARTICIPATION FOOT A 7-FOOT A 11

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs inscrits** sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ② CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

① ① QUALIFICATIONS

Les compétitions débutant la **semaine 38 prochaine**, à partir du **lundi 15 septembre 2025**, par les rencontres des Coupes, **les joueurs devront être qualifiés pour cette date**. Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS pour le 15 septembre 2025**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer au démarrage de la saison, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité.

D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité officielle, (acceptée au format numérique sur l'application « France identité »)** ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

① ② ATTESTATIONS MEDICALES OU CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la **conformité** de **ces attestations médicales** ou **certificats médicaux** vis à vis de la législation en vigueur depuis déjà quelques saisons (voir **Art 20 - § E** du règlement de la commission).

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

PRECISION REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 16-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le memento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

LES BALLONS :

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 16-D : Le club recevant, (désigné en premier sur le calendrier), et sous peine de la perte du match, doit fournir **jusqu'à trois ballons** en parfait état pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Au-delà de ce nombre, l'équipe visiteuse doit aussi fournir des ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

SUPPRESSION DU TACLE

Suppression du tacle :

Pour se mettre en conformité avec les autres comités FSGT, comme cela se pratique déjà en Coupe de France Auguste Delaune dans toutes les phases (régionale ou nationale) et afin que les clubs engagés dans cette compétition ne soient pas surpris, nous allons mettre en expérimentation **la suppression du tacle lors de toutes nos rencontres de coupe Delaune. Il en est de même pour les rencontres de coupe Occitane.**

RELIQUAT DES SANCTIONS POUR LA SAISON 2025/2026

Certains licenciés sont encore suspendus pour ce début de saison. **Soyez vigilants sur le reliquat des sanctions de vos joueurs. Ceci évitera des situations pénalisantes pour votre équipe.**

Pour que cette suspension suive son cours, il faut prendre la licence dès le début de saison. Sinon, **elle ne reprendra qu'à partir du jour où sa demande de licence sera déposée** à la commission (**Art 40- § E13**).

Liste des joueurs suspendu pour ce début de saison (reliquat de sanctions saison 2024/2025):

CLUB	NOM JOUEUR	N° LICENCE	SANCTION notée au Bulletin n°	SANCTION restant à purger au 15/09/2025
FC CANTOU'LOUSAIN	GIL Anthony	0422792	40	1 match ferme

USEMA COLOMIERS	PEREZ Lionel	0015963	39	1 match ferme
CONFLUENT LP	LUMET David	0487041	15	Suspendu, en attente de son Rapport
	FERRER Julien	0292755	38	1 match ferme
CRICQUET FC	DE AMORIM Valentin	0500727	41	1 match ferme
FORZA VIOLA FC	PERRIN Pierre louis	0489902	39	1 match ferme
FREESCALE	PERES Simon	0432015	40	1 match ferme
ASFP LUSITANOS	VERISSIMO DE	0014085	40 (2024)	Reste 12 matchs fermes à purger
	MORAES Lénivaldo			
	LEMFADAL Samir	0509361	25	Suspendu, en attente de son Rapport
	NOVO COSTA Rénato	0471719	40	2 matchs fermes
AS ST LOUP CAMMAS	PINHEIRO DA NOVA	0373334	41	1 match ferme
	Paulo Cristiano			
TOULOUSE SA	ALEXANDROU Mike	0230080	40	1 match ferme
	Georgio			

- Attention d'autres joueurs ont un reliquat de sanction antérieur à la saison 2024/2025
Si besoin de précisions contacter **Marcel MARTINS** à la commission

INFORMATION LICENCES

RAPPEL => Toute licence sans photo du joueur ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres

Voici la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 1) Connexion au site <https://extranet.fsgt.org/auth/login> avec votre identifiant et mot de passe. Une fois sur votre page d'accueil club, vous choisissez l'onglet "**Renouvellement de licence**" pour tous vos licenciés de la saison dernière qui repartent ou l'onglet "**Saisie de licences**" pour le dépôt de vos licences **des nouveaux joueurs** avec photo obligatoire à insérer lors de la saisie.
- 2) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné **obligatoirement du règlement** (chèque ou avis de virement).
- 3) Le dossier complet est à remettre à la commission le lundi après midi (16H-20H) ou à l'accueil du comité durant les heures d'ouverture pour les autres jours de la semaine (sauf le mercredi).

La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.

Dans un deuxième temps,

- 4) **Impression et validation** de la **licence/carte** des joueurs en format A4 (5 licences/feuille) **par la commission** (date de disponibilité à voir sur tableau ci-dessous).



A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELA**

DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES) pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS (match perdu pour le club)**.

IMPORTANT : quand dans votre club vous avez une section de Foot 7 ou une autre activité, et que certains de ces joueurs sont susceptibles de pratiquer avec votre équipe de Foot 11, **vous devrez nous en fournir la liste.**



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

ASPT CHENE VERT	Manque Photo sur licence joueur LOPES Fabien (n° 0543690)
INTERNAT FC	Manque Photo sur licence joueur FILALI Bilal (n° 0546997)



SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ASCA	15/09 (17)		15/09 (17)	13/10
ASPIC	15/09 (22)			13/10
JS AUZIELLE LAUZERV.	15/09 (13)		15/09 (13)	13/10
	22/09 (11)			20/10
FC BALEC	15/09 (22)			13/10
FC CANTOU'LOUSAIN	15/09 (38)			13/10
CARTOUCHERIE SC	15/09 (19)			13/10
CHU TOULOUSE FC	15/09 (29)			13/10
ASPT CHENE VERT	15/09 (20)	Manque photo (1)		13/10
CONFLUENT L-P	15/09 (18)			13/10
AS DRT	15/09 (23)		15/09 (23)	13/10
USEMA COLOMIERS	15/09 (36)		15/09 (36)	13/10
FORZA VIOLA FC	15/09 (29)			13/10
FREESCALE	15/09 (19)			13/10
INTERNAT FC	15/09 (24)		15/09 (24)	13/10
	15/09 (1)	Manque photo		13/10
IO TEAM	15/09 (1)		15/09 (1)	13/10
LA BOULE SOCIALE E.S	15/09 (20)			13/10
LABTEAM	15/09 (28)			13/10

LIEBHERR FOOT	15/09 (22)			13/10
ASFP LUSITANOS	15/09 (6)			13/10
MECAP FC	15/09 (17)			13/10
FOOT APEM	15/09 (23)		15/09 (23)	13/10
MUNICIPAUX TOULOUSE	15/09 (28)		15/09 (28)	13/10
PASPORT	15/09 (26)			13/10
OC POMPERT	15/09 (27)			13/10
FC POTO	15/09 (4)			13/10
SAINT ALBAN	15/09 (26)			13/10
AS ST LOUP CAMMAS	15/09 (25)			13/10
SOPRA STERIA FOOT	15/09 (20)		15/09 (20)	13/10
TOAC	15/09 (55)		15/09 (55)	13/10
ATHLETICO TOLOSA	15/09 (42)		15/09 (42)	13/10
TOULOUSE SA	15/09 (22)		15/09 (22)	13/10
FC UNION COURTAGES	15/09 (31)			13/10

02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées par la commission
	et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission (06 37 29 61 49).

RAPPEL LICENCES ARBITRES

Nous vous rappelons que c'est à vous les clubs de **déposer la licence des arbitres vous représentant.**

A ce jour, les clubs suivant ne l'ont toujours pas déposée : ASCA, ALTRAN FOOT, CONFLUENT L-P, CRIQUET FC, AS EVOTEC, FORZA VIOLA FC, LES SHADOCKS DE SEILH, FC POTO et SOPRA STERIA FOOT.

A régulariser de toute urgence svp.

PRECISION CONCERNANT LES SANCTIONS AU BANC DE TOUCHE

Une précision (inscrite en rouge) a été rajouté dans les règles du jeu concernant les sanctions au banc de touche, lorsqu'il s'agit d'une exclusion définitive (CARNET DE BORD DES REGLES FSGT – CHAPITRE 2 – REGLE 7 § I) :

I – SANCTIONS AU BANC DE TOUCHE

Tout au long de la rencontre, un remplaçant, un éducateur ou un dirigeant, se trouvant en dehors du terrain ou sur le banc de touche, et se rendant coupable de contestations ou de gestes d'énervement dont l'effet a pour but de déstabiliser l'(les) arbitre(s), l'arbitre assistant, l'adversaire ou un coéquipier, se verra sanctionné par un avertissement.

Dans ce cas, le dirigeant ou le capitaine devra désigner un joueur de champ de son équipe pour purger la sanction à la place de la personne ayant eu la mauvaise attitude.

Si le dirigeant ou le capitaine ne veut pas désigner un joueur, ce sera alors le capitaine qui purgera la sanction en lieu et place. **L'équipe jouera alors avec un joueur en moins sur le terrain pendant dix minutes.**

Sur la feuille de match, l'arbitre notera la sanction pour le réel fautif.

De la même manière, si un remplaçant, un éducateur ou un dirigeant, se trouvant en dehors du terrain ou sur le banc de touche, se rend coupable d'une attitude devant entraîner une exclusion définitive, alors cette personne recevra un « carton rouge » et devra quitter le banc de touche et regagner le vestiaire. Le dirigeant ou le capitaine devra alors désigner un joueur de champ de son équipe pour quitter temporairement l'aire de jeu. **L'équipe jouera alors avec un joueur en moins sur le terrain pendant quinze minutes.**

RAPPEL AUTRES REGLES DU JEU

Quelques petits rappels concernant les règles du jeu :

① La balle à terre :

Pour qu'un but soit validé suite à une balle à terre, il faut que le ballon ait **touché au moins deux joueurs** avant de pénétrer dans le but.

DISPOSITION I – 5 – B – 2

La balle à terre doit être donnée au gardien de but de l'équipe en défense dans sa surface de réparation si, au moment de l'arrêt le ballon se trouvait dans sa surface de réparation, ou la dernière touche de balle a eu lieu dans la surface de réparation.

DISPOSITION I – 5 – B – 3

Dans tous les autres cas, l'arbitre donne la balle à terre à un **joueur de l'équipe qui, de l'avis de l'arbitre, a ou aurait récupéré la possession**. A défaut, elle est donnée à un joueur de l'équipe qui a touché le ballon pour la dernière fois, et à l'endroit où le ballon se trouvait au moment de l'arrêt de jeu.

DISPOSITION I – 5 – B – 4

Sur une balle à terre, tous les autres joueurs doivent se trouver **au moins à 4 mètres** du ballon jusqu'à ce que celui-ci soit en jeu.

② Gardien de but gardant le ballon en main plus de huit secondes :

DISPOSITION II – 6 – D – 1

Si le gardien de but conserve le ballon à la main plus de huit secondes, à l'intérieur de sa surface de réparation, avant de le relâcher, qu'il le fasse rebondir ou non, alors il sera sanctionné d'un **coup de pied de coin**. Le coup de pied de coin sera joué du **côté le plus proche où se trouvait le gardien** de but au moment où l'infraction a été signalée.

DISPOSITION II – 6 – D – 2

L'arbitre doit déterminer à partir de quel moment le gardien de but commence à conserver le ballon à la main et de lancer le décompte des huit secondes.

DISPOSITION II – 6 – D – 3

L'arbitre doit effectuer un décompte visuel des cinq dernières secondes, main levée.

DISPONIBILITE TERRAINS TOULOUSE

Dans le dernier bulletin, nous vous faisons part des indisponibilités temporaires des complexes Barran et Sordelo. Un autre créneau attribué par la mairie, **Argoulets stabilisé** est aussi en « réparation d'éclairage » jusqu'à nouvel ordre. Il ne nous reste plus que **La Ramée Synthé**. Donc ça va être difficile de programmer des rencontres et malgré nos protestations, le service des sports n'en a aucun autre à nous « octroyer ». ??????

Donc déjà des rencontres à reporter !!!!!!!

Nous faisons de notre mieux, mais sans moyens

CHARTRE DU FAIR-PLAY

Dans le dernier bulletin, nous vous avons fourni la s'intitulant "**Charte du Fair-play des compétitions FSGT** ", à signer par le président de l'association.

A ce jour les équipes suivantes ne l'ont pas fourni : FC UNION COURTAGE, FC POTO, AS MATRA , CARTOUCHERIE SC, MECAP FC, SAINT-ALBAN, POMPERT OC, LABTEAM, FORZA VIOLA FC, CHU TOULOUSE FC, LIEBHERR FOOT, ASFP LUSITANOS, ALTRAN FOOT, AS ACCENTURE, INTERNAT FC, ASPIC, SHADOCKS DE SEILH, CHIPIRONS O, FC CRIQUET, FOOT APEM, CONFLUENT LP, AS EVOTEC, ASPT CHENE VERT .

Renvoyez-le-nous rapidement.

INSCRIPTION RESULTATS SUR LE SITE FSGT31.FR

Dès le début de saison, nous mettons en place l'inscription des résultats directement sur le site à l'issue du match.

Pour mettre en place cette disposition, nous avons besoin d'un référent qui sera chargé d'inscrire les résultats après chaque match.

Pour vous inscrire :

- ❖ Aller sur le site « fsgt31.fr »,
- ❖ Rubrique « mon compte »,
- ❖ « Pas encore de compte »,

Là,

- ❖ Noter le nom du club, (par exemple « FC POTO »,
- ❖ Un identifiant (par exemple) « POTO », qui vous permettra de vous identifier sur le site
- ❖ Un mot de passe,
- ❖ Et un mail.

Vous **recevrez alors un lien de confirmation qu'il vous faudra valider**,

Vous nous envoyez alors l'identifiant que vous avez choisi afin que nous validions votre autorisation.

Nous vous enverrons alors le mode opératoire pour noter les scores.

Sachez déjà que c'est toujours l'équipe qui reçoit qui devra noter le résultat.

Vous aurez 48 heures pour l'y inscrire.

Si cela n'est pas fait, vous serez passibles d'une amende.

Clubs n'ayant pas encore renvoyé leur identifiant pour validation : CARTOUCHERIE SC, ASPT CHENE VERT, FORZA VIOLA FC, LA BOULE SOCIALE ES, LIEHBERR FOOT, FOOT APEM, MUNICIPAUX TOULOUSE et UNION COURTAGES.

MEMENTO CLUBS & TERRAINS

Nous vous joignons le memento des clubs et terrains pour la saison.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

Vérifiez les rencontres qui sont marquées en rouge et en gras. Cela correspond aux changements depuis le dernier bulletin. Il n'y aura pas de contestation possible s'il y a une erreur de votre part.

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains utilisés par les clubs :

AS ACCENTURE : Blagnac Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens - Blagnac

ASCA : Beaupuy (Herbe) : Stade Fernando Mena - chemin du stade - Beaupuy

ALTRAN FOOT : Blagnac Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens - Blagnac

JSAL : Auzielle (Herbe) : Stade municipal - D2C - Auzielle

RC BEAUMONT IMPERM : Beaumont/Lèze (Herbe) : Complexe sportif - place clément Ader - Beaumont sur Lèze

FC CANTOU'LOUSAIN : Tournefeuille (Synthé) : Stade municipal - allée des sports - Tournefeuille

ASC CNES : Ramonville St Agne (Hb) : Stade municipal - allée des sports (piscine)

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - Stade Piquepeyre - rue André Broquière - Fenouillet

ASPT CHENE VERT : Drémil Lafage(Hb) : 6 avenue Duperrin - 31280 Drémil Lafage

ASPT CHENE VERT : Flourens(Hb) : rue du Collège - 31130 Flourens

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud - Colomiers

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République

CRICQUET FC : Deyme (Hb) : rue de la mairie - Deyme

FOOT APEM : Amouroux (Synthé) : 4 rue William et Catherine Booth - 31200 Toulouse

FORZA VIOLA FC : Taton (Synthé) : Stadium - terrain Brice Taton - allée Gabriel Biénes

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage - Fenouillet

LABTEAM : Labarthe sur Lèze(Synthé) : Complexe sportif du collège - route du Plantaurel - Labarthe sur Lèze

LES SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - allée de l'Europe - Seilh

ASFP LUSITANOS : St Alban Fauré (Hb) : Stade Georges Fauré - rue de Salgareda - St Alban

AS MATRA 1 & 2 : Balma Latécoère (Herbe) : 16 à 22 avenue de la Plaine - Balma

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse - Muret

FC POTO : Lardenne (Synthé) : 153 bis avenue de Lardenne - Toulouse

SAINT-ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 42 avenue de Fronton (se garer tout au fond du parking) - St Alban

AS SAINT-LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : complexe Pierre de Lassus - 62 chemin de Pontous - St Loup Cammas

TOAC 1 & 2 : Toac omnisport (Synthé) : 20 chemin de Garric - 31200 Toulouse

SEMAINE 39 DU 22/09/2025 AU 26/09/2025

Division : Excellence - Poule A - Journée 1 aller

USEMA COLOMIERS	FC BALEC	Capitany Synthé	Me 24/09	20h15
MUNICIPAUX TOUL.	FC UNION COURTAGE	La Ramée Synthé	Je 25/09	21h00
AS MATRA 1	CARTOUCHERIE SC	Balma Latécoère Hb	Je 25/09	20h30
FC POTO	MECAP FC	Lardenne Synthé	Me 24/09	20h00

Division : Excellence - Poule B - Journée 1 aller

ASC CNES	PASPORT	Ramonville Hb	Ma 23/09	20h00
TOAC 1	OC POMPERT	Toac Omnisport Syn	Me 24/09	21h00
SAINT-ALBAN	TOULOUSE SA	St Alban Coudon Hb	Lu 22/09	20h30
LABTEAM	FC CANTOU'LOUSAIN	Labarthe Synthé	Me 24/09	20h30

Division : Promotion Excellence - Journée 1 aller

TOAC 2	ATHLETICO TOLOSA B	Toac Omnisport Syn	Ve 26/09	20h30
FORZA VIOLA FC	LIEBHERR FOOT	Stadium Taton Synthé	Je 25/09	20h15
ASFP LUSITANOS	CHU TOULOUSE FC	St Alban Fauré Hb	Me 24/09	20h30
AS DRT	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 25/09	21h00
AS ACCENTURE	INTERNAT FC	Blagnac Baradels Syn	Me 24/09	21h00

Division : Honneur - Journée 1 aller

SHADOCKS DE SEILH	ASPIC	Seilh Synthé	Ve 26/09	20h30
CHIPIRONS O.	ATHLETICO TOLOSA A	Fenouillet Collège Sy	Me 24/09	20h15
CRIQUET FC	RC BEAUMONTAIS	Deyme Hb	Lu 22/09	20h15
IO TEAM	FOOT APEM	Amouroux Synthé	Ma 23/09	20h00

Exempt : CONFLUENT L-P

Division : Promotion - Journée 1 aller

ASCA	AS EVOTEC	Beaupuy Hb	Me 24/09	20h15
SOPRA STERIA FOOT	ASPT CHENE VERT	La Ramée Synthé	Ma 23/09	21h00
JSAL	AS MATRA 2	Auzielle Hb	Lu 22/09	20h30
FREESCALE	AS ST-LOUP-CAMMAS	St Loup Cammas Hb	Lu 22/09	20h30

Exempt : LA BOULE SOCIALE E.S.

SEMAINE 40 DU 29/09/2025 AU 03/10/2025

Coupe de France Auguste DELAUNE

Poule 1 - Tour 2 :

FC CANTOU'LOUSAIN	SAINT ALBAN	Tournefeuille Synthé	Me 01/10	21h15
BOULE SOCIALE ES	OC POMPERT	A définir		

Exempt : TOAC 1

Poule 2 - Tour 2 :

FC UNION COURTAGE	JSAL	Auzielle Hb	Lu 29/09	20h30
MUNICIPAUX TOULOU.	PASPORT	La Ramée Synthé	Ma 30/09	21h00

Exempt : LABTEAM

Coupe OCCITANE

Poule A - Tour 2 :

FREESCALE	MECAP FC	Muret Auriol Synthé	Lu 29/09	20h00
ASC CNES	INTERNAT FC	Ramonville Hb	Ma 30/09	20h00
<u>Exempt</u> : FORZA VIOLA FC				

Poule B - Tour 2 :

IO TEAM	CARTOUCHERIE SC	A définir		
FC BALEC	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 02/10	21h00
<u>Exempt</u> : CHU TOULOUSE				

Poule C - Tour 2 :

AS ACCENTURE	AS DRT	Blagnac Baradels Syn	Me 01/10	21h00
FOOT APEM	ASFP LUSITANOS	Amoureux synthé	Ma 30/09	20h00
<u>Exempt</u> : FC POTO				

Poule D - Tour 2 :

RC BEAUMONTAIS	CONFLUENT L-P	Beaumont / Lèze Hb	Ve 03/10	20h30
ATHLETICO TOLOSA A	ASCA	Beaupuy Hb	Me 01/10	20h15
<u>Exempt</u> : AS MATRA 1				

Poule E - Tour 2 :

ATHLETICO TOLOSA B	CHIPIRONS O	Fenouillet Collège Sy	Me 01/10	20h15
TOAC 2	SOPRA STERIA FOOT	Toac Synthé	Ve 03/10	20h30
<u>Exempt</u> : SHADOCKS DE SEILH				

Poule F - Tour 2 :

USEMA COLOMIERS	TOULOUSE SA	Capitany Synthé	Me 01/10	20h15
LIEBHERR FOOT	ASPIC	La Ramée Synthé	Je 02/10	21h00
<u>Exempt</u> : AS ST LOUP CAMMAS				

SEMAINE 41 DU 06/10/2025 AU 10/10/2025

Division : Excellence - Poule A - Journée 2 aller

FC BALEC	FC UNION COURTAGE	La Ramée Synthé	Je 09/10	21h00
MUNICIPAUX TOUL.	USEMA COLOMIERS	La Ramée Synthé	Ma 07/10	21h00
CARTOUCHERIE SC	MECAP FC	Muret Auriol Synthé	Lu 06/10	20h00
FC POTO	AS MATRA 1	Lardenne Synthé	Me 08/10	20h00

Division : Excellence - Poule B - Journée 2 aller

PASPORT	TOAC 1	Toac Omnisport Syn	Me 08/10	21h00
OC POMPERT	ASC CNES	Ramonville Hb	Ma 07/10	20h00
TOULOUSE SA	LABTEAM	Labarthe Synthé	Me 08/10	20h30
FC CANTOU'LOUSAIN	SAINT-ALBAN	Tournefeuille Synthé	Me 08/10	21h15

Division : Promotion Excellence - Journée 2 aller

TOAC 2	LIEBHERR FOOT	Toac Omnisport Syn	Ve 10/10	20h30
FORZA VIOLA FC	ASFP LUSITANOS	Stadium Taton Synthé	Je 09/10	20h15
INTERNAT FC	ATHLETICO TOLOSA B	Fenouillet plage Hb	Lu 06/10	20h15
CHU TOULOUSE FC	AS DRT	A définir		
ALTRAN FOOT	AS ACCENTURE	Blagnac Baradels Syn	Je 09/10	21h00

Division : Honneur - Journée 2 aller

SHADOCKS DE SEILH	CHIPIRON O.	Seilh Synthé	Ve 10/10	20h30
ATHLETICO TOLOSA A	CRICQUET FC	Deyme Hb	Lu 06/10	20h15
RC BEAUMONTAIS	IO TEAM	Beaumont / Lèze Hb	Ve 10/10	20h30
FOOT APEM	CONFLUENT L-P	Amouroux Synthé	Ma 07/10	20h00

Exempt : ASPIC

Division : Promotion - Journée 2 aller

ASPT CHENE VERT	ASCA	Drémil Lafage Hb	Me 08/10	20h30
JSAL	FREESCALE	Auzielle Hb	Lu 06/10	20h30
AS EVOTEC	SOPRA STERIA FOOT	A définir		
AS MATRA 2	BOULE SOCIALE E.S.	Balma Latécoère Hb	Je 09/10	20h30

Exempt : AS SAINT-LOUP-CAMMAS